DÉCLARATION PRÉALABLE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

CERFA n° 13704 (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire) ou CERFA n°13703 (construction ou travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou annexes)

Téléchargeable sur le site : http://www.service-public.gouv.fr (démarches et outils - formulaires administratifs) compléter le dossier et le déposer en mairie ou l'envoyer en lettre en recommandé avec accusé de réception à la mairie où seront fait les travaux.

Nouveau **Démarche en ligne : Vous pouvez poser votre dossier en ligne,** https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCPV30/ lien disponible sur le site de la communauté de communes du pays viganais (service urbanisme).

Délai de droit commun : 1 mois (*2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques*).

Pièces à fournir

DP1 : PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune.

Vous pouvez vous procurer la trame sur les sites internet : http://www.cadastre.gouv.fr ou https://www.google.fr/maps

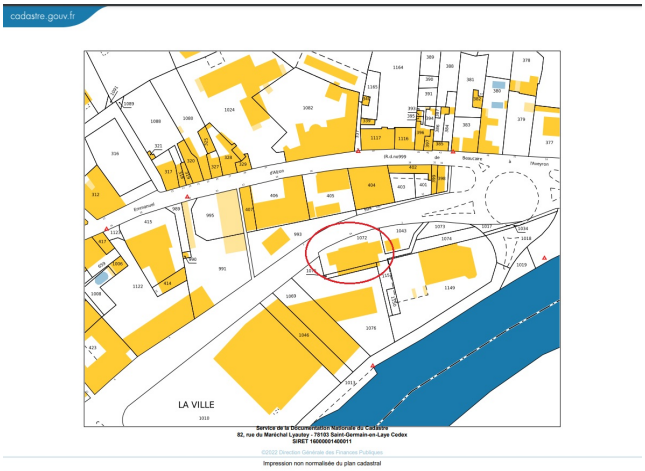

DP2 : PLAN DE MASSE

Matérialise l'emplacement exact du projet.

Il permet de localiser précisément les toitures concernées.

Il faut indiquer les dimensions des panneaux solaires. Et les distances par rapport au faitage et par rapport à l'égout de toiture.

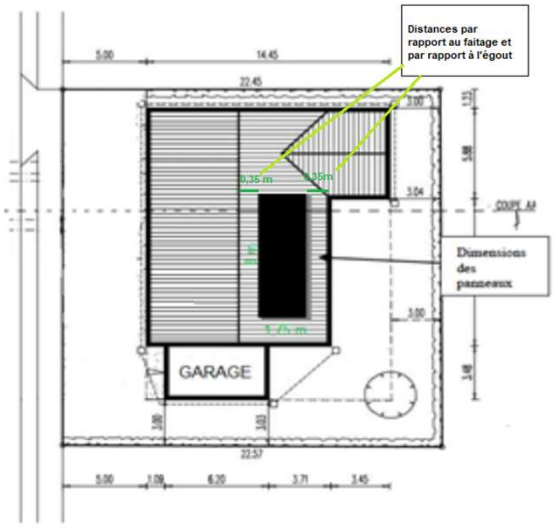

DP3 : PLAN DE COUPE

Les plans doivent être à l'échelle. Avant modification et après modifications.

Préciser les dimensions des panneaux.

Permet de voir quel type d'installation est prévue.

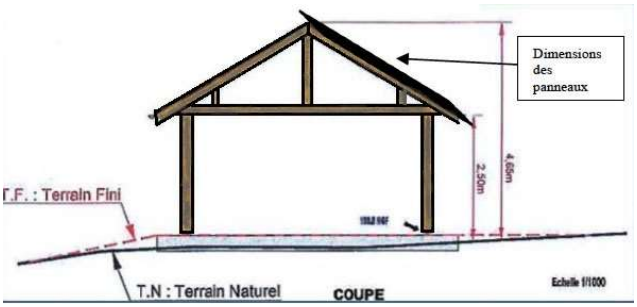

DP4 : PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Les plans doivent être à l'échelle. Avant modification et après modifications.

Préciser les dimensions des panneaux, leur positionnement exact sur la toiture notamment les distances des panneaux au faîtage et des panneaux à l'égout de toiture.

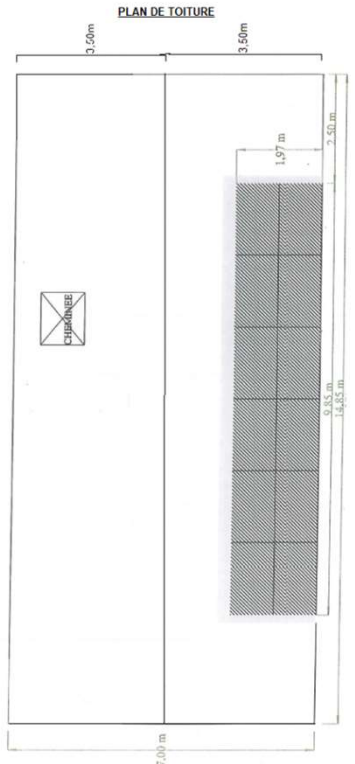

DP5 ET/OU DP6 : REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION SI VOTRE PROJET LE MODIFIE

Fournir un photomontage (1) : il peut être réalisé à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou a partir d'un calque sur fond de photographie du site existant.

DP7 ET DP8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet sur le terrain.

Il faut intégrer au dossier une ou plusieurs photos avec une vue proche (2) : photo de l'emplacement du projet (toitures concernées). Une ou plusieurs photos de loin (3) : photo globale du terrain montrant la ou les constructions existantes et celles potentiellement à proximité.

DP11 : NOTICE EXPLICATIVE

Préciser le nombre, les dimensions, les teintes et les matériaux qui vont être installés ainsi que le type de pose (intégration/ surimposition/ superstructure).

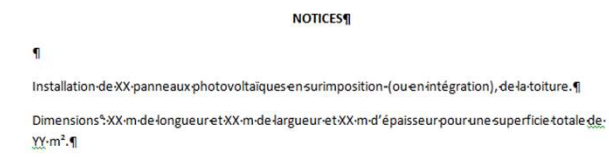

NOTICES¶

¶

Installation·de·XX·panneaux·photovoltaïques·en·surimposition·(ou·en·intégration),·de·la·toiture.¶

Dimensions·:·XX·m·de·longueur·et·XX·m·de·largueur·et·XX·m·d'épaisseur·pour·une·superficie·totale·de·YY·m².¶